



Office de tourisme
Archipel de Thau destination Méditerranée

Comité de direction du 18 février 2026

Compte rendu

L'an deux mille vingt-six, le 18 février, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Archipel de Thau – Destination Méditerranée s'est réuni à 18h00 dans les locaux de Sète Agglopôle Méditerranée.

Etaient présents (14) :

- **Collège des représentants de la communauté d'agglomération**

Membres titulaires : Geneviève FEUILLASSIER, Dominique SERRES, Kelvine GOUVERNAYRE, Jean-Louis MOLTO, Magali FERRIER, Vanessa CARUSO, Alain VIDAL

Membres suppléants : Fabien NEBOT,

- **Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglopôle Méditerranée**

Membres titulaires : Sébastien MENGELLE, Paul-François HOUVION, Sandrine MINI, Bruno ARBOUET

Membres suppléants : Arnaud RIEUTORT, Alexandre CESSATEUR

Etaient absents représentés (9) :

- **Collège des représentants de la communauté d'agglomération**

Membres titulaires : Michel ARROUY donne pouvoir à Kelvine GOUVERNAYRE, Hervé MARQUES donne pouvoir à Dominique SERRES, Jean-Guy Majourel donne pouvoir à Geneviève FEUILLASSIER, Florence SANCHEZ donne pouvoir à Magalie FERRIER, Josian RIBES donne pouvoir à Alain VIDAL.

Membre suppléant : Cédric RAJA donne pouvoir à Fabien NEBOT, Valérie MAILLARD donne pouvoir à Vanessa CARUSO

- **Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglopôle Méditerranée**

Membres titulaires : Caroline SALA donne pouvoir à Sébastien MENGELLE, William JUAN donne pouvoir à Paul-François HOUVION

Etaient absents : (45)

- **Collège des représentants de la communauté d'agglomération**

Membres titulaires : Angel FERNANDEZ, Michel ARROUY, Dominique CUPOLI, Marie PEREZ, Claudia AZAIS NEGRI, Hervé MARQUES, Joliette COSTE, Jean-Guy MAJOREL, Florence SANCHEZ, Fabienne BATTINELLI, Barbara DEMAREST, Josian RIBES

Membres suppléants : Eddy DORLEANS, Claude MERIEAU, Valérie MAILLARD, Séverine JEAN, Sylve MARTI, Francis HERNANDEZ, Eve GIEMENEZ-SILVA, Cédric RAJA, Jacques de la TORRE, Céline BOURELLY

- **Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglopôle méditerranée**

Membres titulaires : Mickael SEBBANE, Mathieu MAUREL, Cathy DUMAS, Caroline SALA, Sabrina RICARD, Yoni RAGONERI, Olivier CARMES, William JUAN, Laurent ARCELLA, Jean-Pierre LAFALLA, Kelly BEVAN, Olivier GANIVENQ,

Membres suppléants : Thierry GIGNOUX, Nicole GAZATS, Déborah VIALAS, Eléonor de GAUDART D'ALLAINES, Didier CALAS, Wolfgang IDIRI, Pierre Yves ROUILLE, Jean Christophe TREAL, Jean Paul DEVALS, Cyril RESPAUT, Anne MAJOREL,

Était invitée et excuse :

Madame Anne COLLIOU, trésorière principale de Service de Gestion Comptable Littoral

TOTAL DE VOTANTS : 23

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Comité de Direction du 17 décembre 2025
2. Présentation du bilan d'activité 2025
3. Présentation du Rapport d'orientation budgétaire 2026
4. Attribution au CSE des budgets de fonctionnement et des activités sociales et culturelle
5. Ouverture par anticipation des crédits budgétaires 2026 pour la section investissement du Budget Principal
6. Décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction dans le cadre de sa délégation de compétences

Le quorum étant atteint, **Madame Kelvine GOUVERNAYRE**, vice-présidente de l'Office de tourisme, déclare la séance ouverte à **18h10**. Elle précise que Mme Joliette COSTE présidente de l'Office étant souffrante et excusée, elle présidera cette séance.

➤ **Rapport 1 : Approbation du compte-rendu du CODIR du 17/12/2025**

La vice-présidente interroge les membres sur d'éventuelles remarques. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est **approuvé à l'unanimité**.

➤ **Rapport 2 : Présentation du bilan d'activité 2025**

Mme GOUVERNAYRE poursuit la séance en proposant aux membres du comité de diffuser une vidéo réalisée par le service promotion de l'OT afin d'illustrer les actions menées et les résultats 2025.

À la suite d'un incident technique, la vice-présidente met fin à cette présentation et invite les membres du CoDir à passer au point numéro 6 dans l'attente de la résolution du problème.

Elle profite de cette interruption pour avertir les participants que le prochain comité de Direction se déroulera en visioconférence le 13 mars prochain à 13h.

➤ **Rapport 6 : Décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction dans le cadre de sa délégation de compétences**

La vice-présidente indique que les décisions prises par la directrice depuis le dernier CoDir concernent des conventions de billetterie, des conventions avec la presse de la cadre d'évènement et des fixations de tarifs pour les balades nature.

Administration

Numéro	Date	Libellé
DC-2025-088	17/12/2025	Convention Billetterie Les Trois8 04_09_26
DC-2025-089	17/12/2025	Convention Billetterie Loisirs Profil Bien Etre
DC-2025-090	19/12/2025	Convention Billetterie Les Amis de la Décennale Saint-Louis 01_02_2026
DC-2025-091	22/12/2025	Décision infogérance
DC-2026-001	13/01/2026	Fixation de Tarifs Balades nature EID
DC-2026-002	13/01/2026	Fixation de Tarifs Balades nature CPIE
DC-2026-003	19/01/2026	Convention billetterie DH MANAGEMENT TDM 14_06
DC-2026-004	19/01/2026	Service réceptif groupes et tourisme d'affaires – Partenariat Club des partenaires Groupes - Fixation de tarifs – Année 2026

DC-2026-005	19/01/2026	Convention billetterie_SNAPSHOT_CarteBlanche_2026
DC-2026-006	20/01/2026	Convention billetterie_MetiSète_FiestaSète_30_08et02_08
DC-2026-007	23/01/2026	Convention billetterie Association Sun'Steel - K-Live Club 06_06
DC-2026-008	29/01/2026	Convention billetterie Visites Criée Port Sud de France
DC-2026-009	03/02/2026	PRESSE convention 22 V'LA GEORGES
DC-2026-009A	03/02/2026	PRESSE convention 22 V'LA GEORGES
DC-2026-010	03/02/2026	PRESSE convention FESTIVAL DE THAU
DC-2026-010A	03/02/2026	PRESSE convention FESTIVAL DE THAU
DC-2026-011	03/02/2026	PRESSE Convention Fiest'à Sète
DC-2026-011A	03/02/2026	PRESSE Convention Fiest'à Sète
DC-2026-012	03/02/2026	Convention billetterie Loisirs Sète Buscapade
DC-2026-013	03/02/2026	PRESSE convention Jazz à Sète
DC-2026-013A	03/02/2026	PRESSE convention Jazz à Sète
DC-2026-014	03/02/2026	PRESSE Convention K-LIVE 2026
DC-2026-014A	03/02/2026	PRESSE Convention K-LIVE 2026
DC-2026-015	03/02/2026	PRESSE Convention WORLDWILDE 2026
DC-2026-015A	03/02/2026	PRESSE Convention WORLDWILDE 2026
DC-2026-016	04/02/2026	Convention billetterie Loisirs Sète Croisières
DC-2026-017	04/02/2026	Convention billetterie Bleu Citron Productions 11_07
DC-2026-018	09/02/2026	Convention billetterie Tripartite CinéTour_SèteCroisières
DC-2026-019	09/02/2026	Convention billetterie Tripartite CinéTour_AzurCroisières
DC-2026-020	10/02/2026	Convention billetterie JAZZ A MEZE Festival Printemps 2026

Ressources humaines

Numéro	Date	Libellé
RH 2026-001	23/01/2026	Nouveau saisonnier - Nomination VINCENT Jonathan
RH 2026-002	23/01/2026	Recrutement VINCENT Jonathan

Les membres du comité de direction prennent acte à l'unanimité des décisions prises par la directrice dans le cadre de ses délégations de compétences.

Le problème technique concernant la diffusion de la vidéo étant résolu, la vice-présidente invite les membres du comité à visionner la vidéo sur le bilan d'activité

➤ Rapport 2 : Présentation du bilan d'activité 2025 (suite)

Le bilan d'activité 2025 est présenté aux membres du CoDir. Ce bilan retrace les actions menées tout au long de l'année conformément aux objectifs initialement fixés dans le projet d'activité.

À la suite de la diffusion de la vidéo, Mme GOUVERNAYRE tient à féliciter l'ensemble des équipes de l'OTI pour la qualité de la présentation et pour le travail réalisé. Elle rappelle que le bilan détaillé a été adressé par mail et distribué en début de séance.

Le comité de Direction prend acte à l'unanimité du bilan d'activité 2025 tel que présenté.

M Paul-François HOUVION, directeur des termes de Balaruc-Les-Bains, confirme que les relations presse sont un vecteur très important de retombées économiques pour le territoire et qu'il est intéressant de mesurer le coût de l'équivalent publicitaire. Il interroge l'office de tourisme sur cette évaluation.

Mme BEAUJARD, directrice de l'OTI, répond qu'un travail a été fait par le Service Presse pour évaluer ces différents équivalents publicitaires mais que tous les reportages n'ayant pas été évalués, le chiffre global 2025 n'est pas disponible.

Mme Sandrine MINI, directrice du théâtre Molière à Sète, souhaite prendre la parole afin de remercier le partenariat avec l'OT et souligne le travail remarquable et efficace de promotion et d'accompagnement qui a été réalisé et qui a notamment permis de remplir les 2 soirées au Théâtre de la Mer pour les représentations du Théâtre du Centaure.

La Vice-présidente reprend la parole afin d'inviter les participants à communiquer et à télécharger l'application Balade Artistique en Méditerranée (BAM) développée par l'OTI.

Mme BEAUJARD rappelle le principe de l'application et ces objectifs avec une attention particulière portée pour une découverte des patrimoines du territoire favorisant un tourisme durable, de qualité, respectueux de son environnement

et ses habitants. Elle rappelle l'obtention du label Green Destinations, niveau Argent, et la volonté pour la destination de promouvoir un tourisme durable et soucieux de son territoire.

M MOLTO Jean Louis, adjoint au Maire de Frontignan, interroge sur l'impact économique de cette labellisation.

La Vice-Présidente répond qu'il est très difficile de l'évaluer et que l'impact économie direct demeure difficilement quantifiable. Elle précise que cette labellisation sert avant tout de feuille de route permettant à la destination de poursuivre ces démarches RSE et ces actions liées au tourisme durable, l'objectif étant d'obtenir la labellisation or en 2027.

M HOUVION précise que cette labellisation valorise l'économie locale, les politiques sociales et sociétales et les démarches RSE. Il explique que ne pas avoir ce label revient à perdre en attractivité.

Le bilan d'activité 2025 est adopté à l'unanimité.

➤ **Rapport 3 : Présentation du Rapport d'Orientation budgétaire**

La Présidente de séance poursuit le déroulé avec la présentation du rapport d'orientation budgétaire en donnant la parole à Jonathan CAMPS, responsable administratif et financier de l'OTI.

Considérant l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe), disposant que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de notre établissement public à caractère industriel et commercial a été établi pour servir de support au débat.

M CAMPS débute la présentation en donnant dans un premier temps les projections de 2025 du Budget Principal puis poursuit avec le budget 2026.

Mme Geneviève FEUILLASSIER indique qu'elle souhaiterait avoir le détail de la taxe de séjour par commune depuis la fusion de 2022. Ces éléments seront transmis à l'ensemble des membres.

M ARBOUET, Président du Conseil de développement de Sète agglomération Méditerranée s'interroge également sur le départ de Marseillan et souhaite savoir ce qui a permis à Marseillan de pouvoir quitter la fusion ? Il s'interroge également sur le modèle économique de l'Office de tourisme qui appuie majoritairement ses recettes sur la perception de la taxe de séjour tout en défendant une stratégie qui vise à limiter la croissance du nombre de touristes pour veiller à l'équilibre avec la vie locale. D'autres ressources seront à trouver.

La Vice-présidente précise que cette sortie n'exclut pas le travail conjoint avec l'OT de Marseillan, une collaboration avec le nouvel office devra perdurer, la commune restant dans le périmètre de l'Archipel de Thau.

Mme BEAUJARD explique que la loi permet aux communes de récupérer la compétence tourisme uniquement si elles ont obtenu le classement en Station de tourisme (cas de Marseillan, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Sète)

M LARY, directeur adjoint de l'OTI, informe qu'au niveau national, cette situation a déjà eu lieu dans d'autres territoires et que les OT qui sont ainsi redevenus municipaux ont souvent été incapables d'avoir le même niveau de services qu'auparavant et sont souvent en difficulté à la suite de leur départ.

M CAMPS reprend la présentation avec les éléments du Budget Annexe de Commercialisation de 2025 et poursuit avec le budget 2026.

À la suite de la présentation des orientations budgétaires 2026, les membres du Comité de Direction prennent acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire et approuvent le ROB 2026.

➤ **Rapport 4 : Attribution au CSE des budgets de fonctionnement et des activités sociales et culturelle**

La vice-présidente poursuit la séance avec le point numéro 4 qui concerne l'attribution des budgets au CSE,

Vu la loi n° 2008 789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, et les dispositions du Code du travail relatives au comité social et économique (notamment les articles L. 2312 8 et suivants) ;

Vu l'article L. 2312 78 du Code du travail fixant les conditions de financement des activités sociales et culturelles des CSE ;

Considérant que le CSE d'une entreprise de plus de 50 salariés bénéficie de deux budgets bien distincts : un budget de fonctionnement et un budget pour les activités sociales et culturelles (ASC).

Considérant que le budget de fonctionnement est constitué par une subvention obligatoire, payée par l'employeur et calculée sur la base de la masse salariale brute de l'entreprise (0,2 % de la masse salariale N-1). Le CSE peut notamment utiliser ce budget de fonctionnement pour financer des formations, avoir recours à des expertises, rembourser des frais de déplacement, couvrir des dépenses de communication ainsi que de fonctionnement courant du comité. L'OTI devra verser cette somme sur le compte bancaire du CSE destiné au budget de fonctionnement.

Considérant que le budget des activités sociales et culturelles est fixé par accord d'entreprise et qu'en l'absence d'accord la contribution annuelle est calculée en référence au rapport de la contribution à la masse salariale brute pour l'année précédente. Ainsi, ce rapport de l'année N ne peut pas être inférieur au même rapport existant pour l'année N-1.

Le rapport 2025, applicable les années suivantes, est :
Montant subvention en N-1 / masse salariale N-1 : $18\,562 / 2\,463\,956 = 0,75\%$

Le CSE dispose de la pleine liberté pour déterminer l'affectation de ce budget dans le cadre de sa mission (chèques cadeaux et autres actions sociales...) et la détermination des critères d'éligibilité, des modalités d'attribution et des montants des prestations, sous réserve du respect du principe de non-discrimination et de la mission sociale et culturelle du CSE.

Le CSE rendra compte à l'employeur de l'emploi de ces dotations, par la production d'un bilan d'activités sociales et culturelles à présenter au moins une fois par an, dans le cadre de l'information économique et sociale prévue pour les instances représentatives du personnel.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres du comité de Direction approuvent à l'unanimité l'attribution au CSE du budget de fonctionnement et du budget pour les activités sociales et culturelles selon les modalités définies par loi, autorisent la Directrice à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et disent que les crédits sont inscrits au budget annuel sur la nature 6472.

➤ **Rapport 5 : Ouverture par anticipation des crédits budgétaires 2026 pour la section investissement du Budget Principal**

Mme la vice-présidente poursuit la séance avec le point numéro 5 concernant l'ouverture de crédits par anticipation pour la section investissement :

Vu les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Vu le budget 2025

Dans le cas où le budget d'un EPIC rattaché à une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la structure, jusqu'à l'adoption de ce budget, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2025, le montant budgété des dépenses d'investissement était de 287 894,51 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité de direction de faire application de cet article à hauteur maximale de 25% des dépenses d'investissements budgétées sur 2025 soit 71 973,63 €.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres du CoDir approuvent le montant de 71 9373,63 € au titre de l'ouverture des crédits budgétaires 2026 pour la section investissement et autorisent la Directrice engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements à concurrence de ces 71 973,63 € jusqu'au vote du budget 2026.

Avant de clôturer la séance, le vice-président demande aux membres s'il y a des questions diverses.

M HOUVION évoque la nécessité d'avoir une stratégie de communication commune pour soutenir la filière ostréicole afin de redynamiser de secteur, essentiel pour la destination.

Mme BEAUJARD indique que des campagnes sont en cours et que des espaces de communication sont réservés pour ce secteur. En sus, un partage de l'information avec les professionnels et commerçants du territoire est égalé réalisé.

Mme DUVERNOIS, directrice du pôle accueil à l'OTI, précise que les conseillères en séjours ont été formées afin de d'informer les visiteurs sur la situation sanitaire, l'origine, et de rassurer sur la consommation.

M LARY ajoute qu'il est nécessaire d'avoir une communication collective et une promotion « quatre saisons » des huitres.

La vice-présidente reprend la parole pour remercier l'ensemble du comité de leur présence, rappelle que le prochain CoDir aura lieu le 13 mars prochain en visio conférence, et clos la séance à 19h40.

Fait à Sète le 2^e mars 2026

La Directrice
Corine BEAUJARD

